



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/001

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : SOLLICITATION  
DU DISPOSITIF DETR DE LA PRÉFECTURE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 39**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 6 janvier 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021**

**Le 12 janvier de l'année deux mille  
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/001

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : SOLLICITATION DU DISPOSITIF DETR DE LA PRÉFECTURE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** les articles L.2334-32 à L.2334-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et R. 2334-19 à R.2334-35,

**Vu** l'article L.1111-11 du CGCT,

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DETR modifié par l'arrêté du 12 mars 2012,

**Vu** la circulaire ministérielle INTB1240718C du 17 décembre 2012 présentant les règles de répartition de la DETR et ses modalités de gestion,

**Vu** l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

**Vu** la circulaire ministérielle TERB2000342C du 14 janvier 2020 présentant les principaux instruments financiers de soutien à l'investissement des collectivités en 2020 dont la DETR (annexe 2),

**Vu** la loi n°2020-1721 du 29 décembre de finances pour 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

La Communauté de Communes débute ce nouveau mandat avec une volonté forte de poursuivre ses efforts d'investissement sur et pour le territoire. Dans un objectif de développement durable, la collectivité a défini trois enjeux principaux pour conduire son action :

- La résilience économique du territoire,
- Les solidarités et l'accompagnement des publics fragiles,
- La protection et la valorisation de l'environnement.

C'est dans ce cadre que les élus communautaires travaillent à la programmation pluriannuelle des investissements pour mettre en œuvre les orientations politiques de la mandature.

Afin de financer ses ambitions, la collectivité cherche à optimiser les ressources externes de financement. A ce titre, la Préfecture offre plusieurs dispositifs de subventions. L'un de ces dispositifs est la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), cette dotation pourrait financer les projets suivants :

- **Le projet de PARASOL à Béthanie :**

Ce projet vise à promouvoir et à mettre en œuvre une innovation sociale; il repose sur deux piliers complémentaires :

- la création d'un Tiers Lieu Agricole et Solidaire, centre ressources du parcours, proposant des espaces de stockage et de mise en réseau d'équipements à destination des acteurs locaux de l'alimentation, un laboratoire d'expérimentation pour les porteurs de projets maraîchers, ainsi que des animations thématiques et des jardins paysagers partagés à destination de la population ;
- la mise en place d'une épicerie sociale et solidaire itinérante, outil de proximité permettant « d'aller vers » les habitants du territoire sur des points clefs, à l'échelle des 13 communes de Montesquieu (C.C.A.S., lieu d'activités scolaires ...).

Le lieu envisagé pour la création de ce centre ressources est le site de Béthanie, sur la commune de Saint Morillon. Les locaux devront être adaptés et mis aux normes ; ils devront faire l'objet de travaux de réhabilitation locaux et de la toiture.

Ce projet répond totalement aux orientations de l'État, il tend à déployer des services de proximité et de solidarités en milieu rural tout en mettant en œuvre une réhabilitation globale d'un bâtiment ancien.

Afin de financer le projet, la collectivité pourra solliciter la subvention DETR - opérations de développement des services au public en milieu rural - au taux maximum.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/001

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : SOLLICITATION DU DISPOSITIF DETR DE LA PRÉFECTURE

### • Le projet de bâtiment des solidarités :

La Communauté de Communes souhaite engager la construction d'un « bâtiment des solidarités » regroupant plusieurs activités de dimension sociale et solidaire sur une surface utile estimée de 1000 m<sup>2</sup> pour le projet global. Une première tranche ferme de travaux sera lancée en priorité pour une surface de 400 m<sup>2</sup>. D'autres tranches viendront compléter le projet par la suite.

Le bâtiment pourrait être une construction de type modulaires pour économiser des coûts de constructions et réduire l'impact environnemental. Ce type de construction permet également de réduire les délais de mise en œuvre du projet.

Ce bâtiment abritera notamment les activités suivantes :

- le Secours Populaire (bureaux, stockage, accueil et distribution pour le public) pour la première tranche de travaux,
- divers ateliers solidaires pour le territoire dans des tranches de travaux ultérieures.

Le lieu de construction sera étudié dans le prolongement Sud du Centre Technique Communautaire sur le site de l'aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats. La disposition de la construction de la tranche ferme sera étudiée pour permettre à la suite des extensions sur le terrain pour les tranches ultérieures.

Afin de financer le projet, la collectivité pourra solliciter la subvention DETR - Bâtiments et édifices affectés aux associations caritatives - au taux maximum.

### • La création d'une troisième déchetterie à Cabanac et Villagrains :

La Communauté de Communes est pourvue actuellement de deux déchetteries sur le territoire :

- la déchetterie de Migelane à Léognan sur le site de l'aérodrome,
- la déchetterie de l'Arnahurt sur la commune de La Brède au sein de la Zone d'Activité.

Pour améliorer la qualité de ce service public très prisé par les administrés, la création d'une troisième déchetterie s'impose sur le Sud du Territoire.

Le Site de « la Blue » à Cabanac a été identifié pour étudier la réalisation de cet équipement avec une option technique pour la mise en œuvre d'une déchetterie innovante « à plat ». Cela sera à confirmer pendant les phases d'études et de conception.

Afin de financer le projet, la collectivité pourra solliciter la subvention DETR - opérations de développement des services au public en milieu rural - au taux maximum.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter la Préfecture pour l'attribution de subventions au titre du dispositif DETR,
- Inscrit les crédits au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

